

EuropaCorp

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'Assemblée Générale de la société EuropaCorp,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EuropaCorp relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « 2. Comparabilité des comptes annuels – Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4.1. Valorisation des films et droits audiovisuels

Votre société procède à un amortissement des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles selon la méthode des recettes estimées tels que décrits dans la note 3.5 « Méthodes d'amortissement des films » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que le recours à ces estimations n'a pas pour conséquence une situation de surestimation ou sous-estimation de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels et à comparer les estimations comptables de recettes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

4.2. Evaluation et dépréciation des Titres de participation

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2026 s'établit à 12 728 310 € sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 5 de l'annexe « Immobilisations financières et créances rattachées ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction avec les réalisations correspondantes, et à revoir les calculs effectués.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

5.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

5.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia
représenté par
Olivier Juramie et Mikaël Jacques

1. COMPTES SOCIAUX

1.1 Comptes et notes annexes

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort., provisions</i>	<i>31 mars 2026</i>	<i>31 mars 2025</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 340 484 133	1 319 715 717	20 768 415	26 078 576
Autres immobilisations incorporelles	305 362	305 362		
Encours immo. Incorporelles	26 449 007	14 524 604	11 924 402	8 008 082
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	345 875	234 973	110 901	145 803
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	268 372 201	255 643 890	12 728 310	13 580 977
Prêts	610 000		610 000	610 000
Autres immobilisations financières	1 830 864	10 186	1 820 677	1 624 771
ACTIF IMMOBILISE	1 638 397 443	1 590 434 735	47 962 708	50 048 209
STOCKS ET EN-COURS				
En-cours de production de biens				
Marchandises	100 614	100 614		
Avances et acomptes versés sur commandes	2 389 664		2 389 664	2 961 966
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	17 764 713	886 700	16 878 013	24 166 169
Autres créances	30 944 775	28 031 482	2 913 293	6 698 654
Charges constatées d'avance	776 068		776 068	767 298
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 846 313		13 846 313	19 774 400
ACTIF CIRCULANT	65 822 151	29 018 798	36 803 353	54 368 487
Ecarts de conversion actif	118 114		118 114	289 016
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	1 704 337 710	1 619 453 533	84 884 176	104 705 712

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31 mars 2026</i>	<i>31 mars 2025</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 42 642 802)	42 642 802	42 642 802
Primes d'émission, de fusion, d'apport	269 211 257	269 211 257
Réserve légale	1 004 665	1 004 665
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	180 545	180 545
Report à nouveau	(366 727 329)	(369 221 384)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 325 608	2 494 054
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 282 247	15 082 900
CAPITAUX PROPRES	(43 080 204)	(38 605 160)
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 758 295	1 932 554
Provisions pour charges	1 145 448	124 000
PROVISIONS	2 903 743	2 056 554
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 281 785	11 467 015
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	93 583	37 653 515
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 315 274	20 818 589
Dettes fiscales et sociales	3 008 218	3 131 437
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151 000	7 905 119
Autres dettes	94 718 983	57 436 639
Produits constatés d'avance	387 764	2 208 953
DETTES	124 956 608	140 621 268
Ecart de conversion passif	104 028	633 050
TOTAL GENERAL DU PASSIF	84 884 176	104 705 712

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31 mars 2026	31 mars 2025
Ventes de marchandises	920	12 201	13 122	10 624
Production vendue de biens				
Production vendue de services	9 354 255	12 944 209	22 298 464	33 449 941
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 355 175	12 956 411	22 311 586	33 460 565
Production stockée				
Production immobilisée			8 810 412	28 048 846
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements			261 465	697 845
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			113 097	328 426
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 496 562	62 535 683
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			29 818	6 303
Autres achats et charges externes			5 083 491	7 945 155
Impôts, taxes et versements assimilés			294 524	336 532
Salaires			4 070 626	4 075 087
Cotisations sociales			1 766 699	1 855 612
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 321 579	19 614 598
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			4 058 756	312 758
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			799 470	146 540
Dotations aux provisions			1 145 448	
Autres charges			11 337 561	28 823 397
CHARGES D'EXPLOITATION			35 907 976	63 115 982
RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 411 414)	(580 299)
OPERATIONS EN COMMUN				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			857 927	8 220 788
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 343 582	2 124 517
Autres intérêts et produits assimilés			92 782	(29 088)
Reprises sur provisions, dépréciations, et transferts de charges			5 377 078	344 226
Différences positives de change			117 858	528 259
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				30 139
PRODUITS FINANCIERS			7 789 230	11 218 842
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 250 436	8 624 030
Intérêts et charges assimilées			170 668	3 237 220
Différences négatives de change			735 160	266 620
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			4 703 945	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
CHARGES FINANCIERES			7 860 211	12 127 870
RESULTAT FINANCIER			(70 981)	(909 028)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(4 482 396)	(1 489 328)
Produits exceptionnels			5 820 613	8 755 891
Charges exceptionnelles			19 961	5 192 570
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 800 652	3 563 321
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(7 352)	(420 061)
BENEFICE OU PERTE			1 325 608	2 494 054

1. Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables et suivant les principes énoncés dans le guide professionnel de normalisation comptable pour les entreprises de production et de distribution de films. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2. Comparabilité des comptes annuels

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement. La première application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de réglementation, et donc un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent de manière prospective, à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2022-06, les principes de comptabilisation relatifs aux éléments suivants ont été modifiés :

	A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2025	Jusqu'à l'exercice clos le 31/03/2025
Résultat de cession d'immobilisations, non directement lié à un événement majeur et inhabituel	Résultat d'exploitation	Résultat exceptionnel
Dotation et reprise aux provisions pour situations nettes négatives des filiales	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Dotation et reprise aux provisions pour litiges et charges à payer non directement liés à un événement majeur et inhabituel	Résultat d'exploitation	Résultat exceptionnel
Transfert en coût de film d'une quote-part de frais généraux	Charges d'exploitation	Transfert de charges
Dettes de cashpooling	Autres dettes	Emprunts et dettes financières divers

La première application du règlement ANC n°2022-06 a généré :

- une diminution du résultat d'exploitation de 1 145 448 euros,
- une augmentation du résultat financier de 3 358 euros
- une augmentation du résultat exceptionnel de 1 142 090 euros :

	Provisions pour situations nettes négatives des filiales	Provisions pour litiges et charges à payer	Dettes de cashpooling	Transfert en coût de film d'une quote-part de frais généraux
Autres achats et charges externes				238 772*
Dotation aux provisions d'exploitation		(1 145 448)		
Dotation aux provisions financières	(133 735)			
Reprise sur provisions financières	137 093			
Résultat exceptionnel	(3 358)	1 145 448		
Emprunts et dettes financières divers			(48 535 932)	
Autres dettes			48 535 932	

* Ce montant aurait été enregistré dans des comptes de transfert de charges avant l'application du règlement ANC 2022-06

	31/03/2026	31/03/2026 (anciennes règles)	31/03/2025
BILAN PASSIF			
Emprunts et dettes financières divers	93 583	48 629 515	37 653 515
Autres dettes	94 718 983	46 183 050	57 436 639
COMPTE DE RESULTAT			
Résultat d'exploitation :			
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements	261 465		
Reprises sur dépréciations, provisions, amortissements transferts de charge		500 237	697 845
Autres achats et charges externes	5 083 491	5 322 263	7 945 155
Dotation aux provisions d'exploitation	1 145 448	0	0
Résultat financier			
Reprise sur provisions financières	5 377 078	5 239 985	344 226
Dotations financières aux provisions	2 250 436	2 116 701	8 624 030
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels	5 820 613		
Reprise sur provisions exceptionnelles		5 957 706	8 648 437
Charges exceptionnelles	19 961		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 299 144	4 944 214

3. Coût de production et méthodes d'amortissement des films

3.1 Concessions, brevets et droits similaires

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films et l'acquisition de droits d'exploitation cinématographiques.

En cas de production, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation.

La valeur brute des films inscrite au bilan correspond au montant d'acquisition des droits incorporels et corporels lorsqu'EuropaCorp n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre. Le coût immobilisé des films comprend l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin de tournage ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachable aux productions. Les frais de personnel inclus dans les coûts des investissements concernent les salariés directement impliqués dans le processus de production.

3.2 En-cours de production

Les en-cours de production sont constitués de l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin de tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions, individualisés et revus projet par projet à chaque clôture.

Une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou lorsque l'estimation faite par les responsables opérationnels des recettes futures est inférieure à l'investissement net à la clôture de l'exercice.

Pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, une provision est également constatée si l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

3.3 Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent essentiellement les frais d'acquisition de droits d'exploitation cinématographiques existants (conventions d'option) et les frais d'adaptation en vue de l'obtention d'un scénario dont le groupe envisage à moyen terme la mise en production. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture. Une provision pour dépréciation est alors constituée si la réalisation des projets est incertaine.

Par ailleurs, les frais préliminaires n'ayant pas abouti à une décision de tournage de film sont dépréciés au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de leur activation. Ce principe n'est cependant pas applicable pour les projets activés depuis plus de cinq ans, lorsqu'il existe des engagements de production spécifiques ou des marques d'intérêt réelles ou lorsque la société considère que la durée de développement ne remet pas en cause la probabilité de mise en tournage à terme du projet.

3.4 Charges de production, subventions et autres concours accordés par le Centre National du Cinéma et de l'image animée et les organismes européens

Les dépenses engagées dans l'exercice pour la réalisation des films sont imputées dans les diverses rubriques par nature des charges d'exploitation.

Le coût immobilisé est enregistré dans les produits d'exploitation au poste « Production immobilisée ».

Le fonds de soutien investi dans la production de films est constaté au bilan dans un compte « Subventions d'investissement » lors de l'ordonnancement par le CNC.

Au 31 mars 2026, aucune subvention du CNC n'a été ordonnancée.

Le fonds de soutien investi dans la production de films est comptabilisé en résultat d'exploitation lors de l'obtention de l'agrément de production.

3.5 Méthodes d'amortissement des films

Le coût des films immobilisé est amorti selon les principes suivants :

- L'amortissement économique des films est pratiqué pour chaque film selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales prévisionnelles de la première vie du film.
- Les recettes nettes prévisionnelles estimées sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, de nouveaux contrats signés ou prévus, des rapports d'expert pour les territoires internationaux et de l'évolution du marché audiovisuel à la date de clôture des comptes. Les recettes nettes prévisionnelles sont estimées sur une période de 12 ans maximum. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, pour les films dont le succès laisse envisager un horizon d'exploitation supérieur à 12 ans après leur sortie en salle, un nouveau cycle d'amortissement a été retenu à la date du 31 mars 2026 (de cinq à douze ans).
- Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode est supérieure aux

recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Un amortissement dérogatoire est éventuellement pratiqué si la dotation, calculée conformément aux principes définis par l'instruction fiscale du 23 avril 1997 (4D-2-97), est supérieure à l'amortissement économique défini ci-dessus. Dans le cas contraire, lorsque la dotation calculée conformément aux principes fiscaux est inférieure à l'amortissement économique alors la fraction excédentaire de l'amortissement économique est comptabilisée en provision pour dépréciation des immobilisations et non dans un compte d'amortissement.

Sur le plan fiscal, ces provisions pour dépréciation ne sont pas déductibles.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles fait apparaître :

- une dotation nette de 3 834 553 € correspondant à la dépréciation des films ;
- une dotation nette de 151 182 € couvrant les frais préliminaires.

L'impact total sur le résultat de l'exercice est négatif de 3 985 736 euros.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. La société utilise le mode linéaire et les taux pratiqués sont les suivants :

Libellés	Durée	Taux
Matériel et outillage	5 à 10 ans	10 à 20%
Matériel de transport	4 à 5 ans	20 à 25%
Mobilier	3 à 10 ans	33,33 à 10%
Matériel de bureau	3 à 10 ans	33,33 à 10%
Agencements et installations	10 ans	10 %
Matériel informatique	3 ans	33,33%

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

5. Immobilisations financières et créances rattachées

Les participations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation et des créances rattachées à cette participation devient inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différentes méthodes parmi lesquelles la quote-part d'actif net détenu, les perspectives d'avenir ou encore sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie issus des plans d'activité établis par la direction sur un horizon de 5 ans maximum.

La valeur vénale des actions propres détenues au 31 mars 2026 s'élève à 42 182 euros (112 187 actions) contre 46 566 euros (99 712 actions) au 31 mars 2025.

6. Stocks

Le stock de la société est comptabilisé au prix d'acquisition des éléments composant le stock. Au 31 mars 2026, les stocks de la société sont constitués de goodies pour un montant de 100 614 euros dépréciés à 100%.

7. Créances et provisions pour dépréciation

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation des débiteurs divers est constituée en fonction de l'estimation du risque d'irrecouvrabilité de ceux-ci.

8. Opération en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « Ecart de conversion ». Dans le cadre des préconisations comptables les écarts de conversion actifs ne font l'objet d'une provision qu'en l'absence de couverture. Au cas particulier, la société bénéficie d'une couverture de change contractuelle basée sur l'achat et la vente de devises à terme complétée par une couverture de change naturelle du fait de l'existence de minimums garantis internationaux (liés à la cession des droits de distribution sur différents territoires) libellés en devises.

9. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société et que la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable. Le montant de ces provisions est estimé en fonction de l'appréciation des risques ou des charges existants à la date d'arrêté des comptes et ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

Au 31 mars 2026, les provisions pour risques et charges comprennent également 1,6 million d'euros de provisions relatives aux situations nettes des filiales.

11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

11.1 Fait générateur des recettes de production

Les recettes provenant de la cession des droits de diffusion télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair sont constatées en chiffre d'affaires à la date d'obtention du « prêt à diffuser » qui correspond à l'acceptation du matériel de diffusion quel que soit la période d'ouverture des droits de diffusion.

Dans le cadre des contrats de ventes « multi-droits » permettant l'exploitation d'un film sur un territoire concerné par le biais de multiples canaux de distribution, y compris en salles, sur le marché de la vidéo, à la télévision et, dans certains cas, en VOD, les revenus correspondants sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors de la livraison physique, auprès du distributeur local, et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local.

Lorsqu'un seul et même contrat conclu avec un distributeur étranger prévoit différentes étapes de livraisons auxquelles sont associés des prestations et des revenus correspondants déterminables (minimum garantis en général), distincts, dissociables et acquis à EuropaCorp au moment de ces livraisons, le revenu correspondant à chaque livraison est alors comptabilisé dès lors que les livraisons successives sont réalisées et acceptées par le distributeur étranger.

Les éventuels montants à recevoir au-delà des minimum garantis ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que leur montant a été confirmé par écrit par le distributeur local.

Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de « Produits constatés d'avance » si un revenu a été facturé, ou en engagements hors bilan reçus, si aucune facture n'a encore été émise, jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

11.2 Fait générateur du chiffre d'affaires de la production exécutive

Les commissions perçues par EuropaCorp au titre de son rôle de producteur exécutif sont reconnues en revenus en fonction du taux d'avancement constaté sur chaque production concernée, à la date de clôture des comptes. Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, les revenus demeurent inscrits en produits constatés d'avance, dans le poste « Autres dettes ».

12. Impôts sur les bénéfices

12.1 Intégration fiscale

La société EuropaCorp a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} avril 2007 avec ses filiales :

- EuropaCorp Home Entertainment,
- EuropaCorp Distribution,
- EuropaCorp TV,
- EuropaCorp Aéroville,
- Blue Event,
- EuropaCorp Television,
- Valérian Holding,
- T5 Production,
- Orchestra.

Les filiales verseront à la société EuropaCorp, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat

et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles avaient été imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société EuropaCorp, et ce même dans le cas où cette dernière disposerait d'une créance envers l'Etat au titre du report en arrière du déficit d'ensemble. L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante. Cette économie est de 7 milliers d'euros sur l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

12.2 Crédit d'impôt cinéma

Le mécanisme du crédit d'impôt bénéficie aux entreprises de production assumant les fonctions d'entreprises de production déléguées, soumises à l'impôt sur les sociétés et pour les œuvres cinématographiques de longue durée de fiction, de documentaire et d'animation remplissant diverses conditions, comme le fait (i) d'être réalisées principalement en langue française, (ii) d'avoir obtenu l'agrément des investissements et celui de production, (iii) d'être principalement réalisées sur le territoire français et (iv) de contribuer au développement de la création cinématographique française et européenne ainsi qu'à sa diversité. L'ouverture au bénéfice du crédit d'impôt est par ailleurs soumise à une procédure d'agrément devant le CNC.

Le crédit d'impôt s'élève à 30% du montant des dépenses dites éligibles et ne peut représenter plus de 80% du budget de production. Au 31 mars 2026 au titre de ce mécanisme, EuropaCorp n'a pas comptabilisé de crédit d'impôt.

13. Autres informations

Un accord de participation Groupe au périmètre de l'UES EuropaCorp est en place depuis 2004. Aucune provision pour la réserve spéciale de participation n'a été comptabilisée au 31 mars 2026 (montant nul au 31 mars 2025).

Par jugement en date du 24 juillet 2020, le Tribunal de Commerce de Bobigny a arrêté le plan de sauvegarde de la Société. La durée de ce dernier a été prolongée de 2 années supplémentaires par jugement du Tribunal du 16 mars 2021, de sorte que l'apurement des dettes qui y sont inscrites est prévu en 2029.

14. Clause de défaut ou « Covenant »

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation, complétés par des autorisations de découverts, des mobilisations de contrats de vente et des crédits de production spécialisés. Dans le cadre normal de l'activité, le Groupe est exposé à des risques de taux, de change, de liquidité ou encore de crédits susceptibles d'avoir un impact sur sa situation nette.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1. Evènements significatifs de l'exercice

1.1 Principaux films

- Sortie en salle du film Dracula

Le film *Dracula*, écrit et réalisé par Luc Besson, avec Caleb Landry Jones, Christoph Waltz et Zoë Bleu dans les rôles principaux, est sorti en France le 30 juillet 2025, distribué par SND. Le film a enregistré plus de 650 000 entrées en France.

Le film est également sorti aux États-Unis en février 2026, distribué par Vertical Entertainment. Il y a réalisé un box-office d'environ 13 millions de dollars et constitue à ce jour le plus grand succès commercial de ce distributeur sur ce territoire.

Conformément aux accords de distribution conclus sur ce territoire, les redevances correspondantes seront comptabilisées pour l'essentiel au cours de l'exercice 2026/27.

- Production du film Father Joe

Le Groupe a lancé au cours de l'exercice la production du film *Father Joe*, écrit et produit par Luc Besson.

Ce thriller d'action, porté notamment par Kiefer Sutherland et Al Pacino, est produit par Luc Besson Production (« LBP ») et EuropaCorp.

Le tournage s'est achevé au cours de l'exercice après plusieurs semaines de prises de vues réalisées à Paris et en Bulgarie. Le film est actuellement en post-production.

2. Evènements postérieurs à la clôture

2.1 Cooptation d'un nouveau membre au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé, le 6 mai 2026, à la cooptation de Mme Kathleen O'Connell Marsh en qualité d'administratrice, en remplacement à compter du 26 mai 2026 de Mme Deborah Carlson, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

2.2 Transfert du siège social

Le Groupe a conclu un bail portant sur de nouveaux locaux situés au 47 avenue George V à Paris. Le bail a pris effet le 1^{er} juillet 2026.

Ce transfert du siège social, précédemment situé au 69 boulevard Haussmann à Paris, s'inscrit dans la volonté du Groupe d'adapter ses surfaces de bureaux à la taille actuelle de ses activités et de poursuivre ses efforts d'optimisation des coûts.

SÛRETÉS

Liste des sûretés consenties au profit de J.P. Morgan Chase Bank N.A. dans le cadre de la ligne de crédit principale conclue le 21 octobre 2014

En garantie de cette ligne de crédit conclue avec J.P. Morgan le 21 octobre 2014, EuropaCorp et certaines de ses filiales (EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment) ont consenti des garanties de premier rang sur l'intégralité de leurs actifs.

EuropaCorp a ainsi signé, le 21 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre de la ligne de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des filiales suivantes :*
 - o *EuropaCorp Home Entertainment S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Distribution S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Films USA, Inc. (nantissement de droit américain)*
 - o *EuropaCorp Aéroville S.A.S*
 - o *EuropaCorp Television S.A.S.*
- *des nantissements de premier rang sur tous ses comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *des nantissements de premier rang de créances sur les prêts ou avances intragroupes sous toutes leurs formes ;*
- *des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de son catalogue des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de son catalogue ;*
- *des gages de premier rang sur les éléments corporels des films cinématographiques conservés dans les laboratoires hors de France ;*
- *des nantissements de premier rang de toutes les marques dont elle est propriétaire ;*
- *des délégations d'assurance de premier rang couvrant toutes les polices d'assurance sauf polices erreur et omission et polices dommages de tiers ;*
- *des nantissements de premier rang sur son fonds de commerce ;*
- *des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Eclair ;*

Les filiales EuropaCorp Distribution, et EuropaCorp Home Entertainment ont également signé, le 22 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre des lignes de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang sur leurs fonds de commerce ;*
- *des nantissements de premier rang sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *le cas échéant, des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;*
- *le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de leur catalogue ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de leur catalogue ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes SACEM.*

S'agissant du film de long-métrage « Valérian et la Cité des mille planètes » financé par le pool bancaire en dehors de la ligne de crédit renouvelable, la filiale Valerian Holding SAS a consenti le 19 janvier 2018 :

- *le cas échéant, un nantissement de comptes d'instruments financiers de premier rang relatifs aux actions des participations qu'elles*

détiennent ;

- *le cas échéant, des nantissements sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs de premier rang ;*
- *le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels du film « Valérian et la Cité des mille planètes » ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par le film « Valérian et la Cité des mille planètes ».*

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées ayant fait l'objet d'un engagement hors bilan ou contractés au profit des dirigeants

La méthode utilisée pour calculer les engagements au titre des indemnités de fin de carrière est celle des « Unités de crédit projetées ».

Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisés de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les modalités de départ en retraite des salariés ont été modifiées par la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.

Age moyen des départs en retraite : 64 ans

Taux de charges sociales : 45%

Taux d'actualisation : 4,1%

Taux progression des salaires : 3%

Taux de rotation : 10%

Le montant de l'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 124 675 euros.

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisitions, apports</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 357 361 379		9 877 123
<i>Dont composants</i>			
Construction, installations générales, agencements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements divers	20 079		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	329 226		1 451
Immobilisations corporelles en cours			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	349 305		1 451
Autres participations	268 342 283		30 000
Prêts et autres immobilisations financières	2 238 798		202 065
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	270 581 081		232 065
TOTAL GENERAL	1 628 291 767		10 110 639

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 367 238 502	
Construction, installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers			20 079	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		4 881	325 795	
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 881	345 875	
Autres participations		81	268 372 201	
Prêts et autres immobilisations financières			2 440 864	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			270 813 065	
TOTAL GENERAL		4 963	1 638 397 443	

COÛTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COÛT DES IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Montant incorporé au cours de l'exercice</i>
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	0

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Durée d'utilisation ou taux</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 ans	Unités d'oeuvre	1 308 828 279	7 285 226		1 316 113 506
Construction, installations générales, agencements						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans	linéaire	2 904	2 007		4 912
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3-10 ans	linéaire	200 598	34 344	4 881	230 061
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			203 502	36 352	4 881	234 973
TOTAL GENERAL			1 309 031 782	7 321 579	4 881	1 316 348 479

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts	610 000	610 000	
Autres immobilisations financières	1 830 864	1 830 864	
Clients douteux ou litigieux	937 241	937 241	
Autres créances clients	16 827 472	16 827 472	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 709	4 709	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	930 747	765 087	165 659
Etat, autres collectivités : créances diverses	797 325	797 325	
Groupe et associés	28 176 648	28 176 648	
Débiteurs divers	1 035 346	1 035 346	
Charges constatées d'avance	776 068	776 068	
TOTAL GENERAL	51 926 422	51 760 762	165 659
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, - 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	9 281 785	2 183 743	7 098 042	
Emprunts et dettes financières divers	93 582	4 000	89 582	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 315 274	16 311 486	1 003 787	
Personnel et comptes rattachés	692 005	688 692	3 312	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	570 370	561 874	8 495	
Etat : impôt sur les bénéfices	98 893	98 893		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 303 412	1 303 412		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	343 537	273 731	69 805	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151 000	151 000		
Groupe et associés	48 535 932	48 535 932		
Autres dettes	46 183 050	11 576 381	34 606 668	
Produits constatés d'avance	387 764	387 764		
TOTAL GENERAL	124 956 608	82 076 913	42 879 695	

DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Dépréciations immobilisations incorporelles	14 446 442	4 058 756	73 020	18 432 178
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres de participation	254 761 306	882 666	81	255 643 890
Dépréciations autres immobilis. financières	4 026	10 186	4 026	10 186
Dépréciations stocks et en cours	100 614			100 614
Dépréciations comptes clients	432 131	799 470	344 901	886 700
Autres dépréciations	31 592 153	1 105 733	4 666 404	28 031 482
TOTAL DES DEPRECIATIONS	301 336 675	6 856 813	5 088 435	303 105 053

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Situation et mouvements</i>				
	<i>Provisions au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations dotations de l'exercice</i>	<i>Diminutions</i>		<i>Provisions à la fin de l'exercice</i>
			<i>Montants utilisés au cours de l'exercice</i>	<i>Montants non utilisés repris au cours de l'exercice</i>	
Provision sur situation nette	1 643 538	133 735		137 093	1 640 180
Provision pour risque de change	289 016	118 114		289 016	118 114
Provision pour charge à payer	0	1 145 448			1 145 448
Provisions pour litiges	124 000			124 000	0
TOTAL DES PROVISIONS	2 056 554	1 397 298		550 109	2 903 743

DETAIL DES CHARGES A PAYER

<i>Rubrique</i>	<i>Montant au 31/03/2026</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 582 572
Dettes sur immobilisations	0
Dettes fiscales et sociales	1 062 058
Intérêts courus sur découvert	9 281 785
Autres dettes	214 014
Total des charges à payer	24 140 429

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

<i>Rubrique</i>	<i>Montant au 31/03/2026</i>
Clients et comptes rattachés	13 115 830
Banques, établissements financiers	13 128
Total des produits à recevoir	13 128 958

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Amortissements dérogatoires	19 961
TOTAL	19 961

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>
Amortissements dérogatoires	5 820 613
TOTAL	5 820 613

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Loyer	284 858					284 858
Apport en coproduction	35 000					35 000
TOTAL	318 858					318 858

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Ventes TV	4 327 700					4 327 700
Ventes internationales	1 422 089					1 422 089
TOTAL	5 749 789					5 749 789

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	31 mars 2026	31 mars 2025
Impôt sur le résultat courant	0	0
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	0	0
Effet de l'intégration fiscale	7	420
Crédit d'impôt Cinéma	0	0
Autres charges d'impôt	0	0
Autres crédits d'impôt	0	0
Total	7	420

SYNTHESE DE LA SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

(en milliers d'euros)	Base			
	31 mars 2026		31 mars 2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS				
Charges non déductibles temporairement				
A déduire l'année suivante				
- participation des salariés				
- C3S	39		32	
A déduire ultérieurement				
- provisions dépréciation films	18 432		14 446	
- provisions pour risques et charges	1 145		30	
- provisions clients & stocks	1 116		381	
- provision pour perte de change	118		289	
- autres	224		197	
Produits non taxables temporairement				
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées				
- Ecart de conversion actif		118		289
- Ecart de conversion passif	104		633	
- Amortissements films		313		401
Total	21 179	431	16 009	690
II. ELEMENTS A IMPUTER				
Déficits reportables fiscalement	229 968		232 888	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/03/2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation/ Réduction de capital	Résultat de l'exercice	31/03/2026
Capital social	42 642 802					42 642 802
Primes d'émission, de fusion, d'apport	269 211 258					269 211 257
Réserve légale	1 004 665					1 004 665
Réserves réglementées	180 545					180 545
Report à nouveau	(369 221 384)	2 494 054				(366 727 329)
Résultat de l'exercice	2 494 054	(2 494 054)			1 325 608	1 325 608
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	15 082 900				(5 800 652)	9 282 247
TOTAL	(38 605 160)	0	0	0	(4 475 044)	(43 080 204)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	125 420 006			0,34

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS

	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/03/2026</i>	<i>Total 31/03/2025</i>	<i>% 2026/2025</i>
Activité de Productions de films (la société n'a qu'un seul secteur d'activité)	9 355	12 956	22 312	33 461	-33%
TOTAL	9 355	12 956	22 312	33 461	-33%

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs moyens</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres au 31 mars 2026	23	
Non cadres au 31 mars 2026	3	
TOTAL	26	

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

<i>Rubriques</i>	<i>Total dirigeants</i>	<i>Organes</i>		
		<i>Administration</i>	<i>Direction</i>	<i>Surveillance</i>
Engagements financiers Rémunérations allouées		261 566	504 404	
<i>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :</i>				
<i>Remboursements opérés pendant l'exercice :</i>				

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires afférents à la certification des comptes	160 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	18 000
Total	178 000

CREDITS D'IMPOT

<i>Crédits d'impôts</i>	<i>Montant</i>
Crédit d'impôt cinéma (CIC)	0
Total	0

INFORMATIONS AU TITRE DES OPERATIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux propres	Q.P. détenue Divid. Encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
EuropaCorp Télévision 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	113 233 15 486 999	95,2	7 975 136 7 975 136	-	95 407 264 678
EuropaCorp TV 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	37 000 410 437	100	37 000	-	- 14 814
EuropaCorp Aéroville 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	1 000 16 096 949	100	1 000	-	- 417 116
Orchestra 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	1 000 71 182	100 550 000	1 000 1 000	-	- 31 425
Blue Event 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	10 000 7 433 990	95	9 500	-	- 253 997
Valérian Holding 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	7 294 000 34 607	100	7 294 000	-	51 175 50 139
EC Films USA 21650 Oxnard Street, Suite 2400, Woodla	9 382 175 667	100 857 927	220 395 966 4 714 475	-	605 456 52 568
EuropaCorp Belgique Avenue du Japon, 35, 1420 Braine-l'Alleud	30 000	100	30 000 30 000	-	- 40 841
EuropaCorp Distribution 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	45 000 5 299 599	100	32 620 900	-	26 371 466 552
EuropaCorp Home Entertainment 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	38 500 236 703	100	7 700 7 700	-	1 017 667 130 706
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 mars 2026

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	776 068
48600000 CCA FRAIS SOCIETE	310 462
4866xxx CCA FILMS	465 606
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	387 764
487xxxxx PCA FRAIS SOCIETE	0
487xxxxx PCA FILMS	387 764